

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau des personnels enseignants du second degré hors académie
DGRH B2-4
72 rue Regnault - 75243 PARIS CEDEX 13

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés,

VU l'arrêté ministériel DGRH B2-4 du 10 juillet 2023 portant inscription sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2023, pour l'accès au grade de professeur certifié de classe exceptionnelle,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Les 89 professeurs certifiés hors-classe dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement établi au titre de l'année 2023, pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle, sont nommés professeurs certifiés de classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2023.

Nom d'usage	Nom patronymique	Prénom	Discipline	Académie
ABRAHAM	ABRAHAM	PATRICK	LETTRES MODERNES	29 ^{EME} RECTORAT
AMMICHE	AMMICHE	NOUR	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
ANDRIANASOLO	ANDRIANASOLO	JEAN-FREDY	PHILOSOPHIE	29 ^{EME} RECTORAT
ASSOU	ASSOU	YOUCEF	PHYSIQUE ET ELECTRICITE APPLIQUEE	29 ^{EME} RECTORAT
ATLAN	ATLAN	CORINNE	DOCUMENTATION	29 ^{EME} RECTORAT
BANZET	BANZET	YVES	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
BEKKHOUCHA	BULONE	ROSARIA	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
BEN AMMAR	DUHOUR	MARIE MADELEINE	LETTRES MODERNES	29 ^{EME} RECTORAT
BENNIS	RIMOLDI	BETTINA	ANGLAIS	29 ^{EME} RECTORAT
BIGOT	BIGOT	LAURENT	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
BONHOSTE	BONHOSTE	SYLVIE	LETTRES MODERNES	29 ^{EME} RECTORAT
BONNART	BONNART	MARIE-CHRISTINE	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
BOULADE	BOULADE	PHILIPPE	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
BOURRE	BOURRE	STEPHANE	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
BOYER	BOYER	HENRI	LETTRES MODERNES	29 ^{EME} RECTORAT
CABON	CABON	PIERRE	ANGLAIS	29 ^{EME} RECTORAT
CANARD MATON	CANARD	REGINE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	29 ^{EME} RECTORAT

CAPPADORO	CAPPADORO	REMI	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
CASANAVE-CHEYNET	CHEYNET	ELFI	ANGLAIS	29 ^{EME} RECTORAT
CHALAMET	CHALAMET	ERIC	ANGLAIS	29 ^{EME} RECTORAT
COBACHO	COBACHO	ODILE	ESPAGNOL	29 ^{EME} RECTORAT
COMBAREL	GIRARD	MARIETTE	ALLEMAND	29 ^{EME} RECTORAT
CUAZ	CUAZ	LIONEL	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
CUZIN	FUENTES	MARIA-PILAR	ESPAGNOL	29 ^{EME} RECTORAT
DABIN	DABIN	ANNE-SOPHIE	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
DEMANGEOT	DEMANGEOT	ANNE	LETTRES CLASSIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
DENAT	DENAT	JOCELYNE	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
DERVAUX	DERVAUX	LAURENT	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
DUBOIS	DUBOIS	FREDERIC	LETTRES CLASSIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
DUMONT	DUMONT	SYLVAIN	PHILOSOPHIE	29 ^{EME} RECTORAT
DUTREY	DUTREY	JEAN-FRANCOIS	LETTRES MODERNES	29 ^{EME} RECTORAT
EL KHOLDI	EL KHOLDI	EL MOSTAFA	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
FAVRE	FAVRE	JEROME	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	29 ^{EME} RECTORAT
FEDAL	FEDAL	SAKINA	DOCUMENTATION	29 ^{EME} RECTORAT
GAUTHIER	GAUTHIER	EMMANUELLE	LETTRES MODERNES	29 ^{EME} RECTORAT
GOYOT	GOYOT	MICKAEL	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
GRAZ	GRAZ	DIDIER	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	29 ^{EME} RECTORAT
GRINBERG	GRINBERG	IVAN	PHILOSOPHIE	29 ^{EME} RECTORAT
GUEHO	GUEHO	FLORENCE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	29 ^{EME} RECTORAT
GUINARD	GUINARD	JEROME	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
HENRY	HENRY	ALAIN	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
JUNG	JUNG	REMY	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR	29 ^{EME} RECTORAT
LAGNAU	LAGNAU	THIERRY	ANGLAIS	29 ^{EME} RECTORAT
LAINÉ	LAINÉ	STEPHANE	LETTRES MODERNES	29 ^{EME} RECTORAT
LARRIBE	CROUIGNEAU	SANDRINE	LETTRES CLASSIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
LASCOMBE	LASCOMBE	VALERIE	ANGLAIS	29 ^{EME} RECTORAT
LAURET	LAURET	LAURENCE	LETTRES MODERNES	29 ^{EME} RECTORAT
LAZARO	LAZARO	DOMINIQUE	ESPAGNOL	29 ^{EME} RECTORAT
LE CARDINAL	LE CARDINAL	MARIE-LAURE	EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	29 ^{EME} RECTORAT

MACKOWIAK	MACKOWIAK	DOMINIQUE	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
MAILLARD	MAILLARD	ANNABELLE	LETTRES MODERNES	29 ^{EME} RECTORAT
MALLEZ	MALLEZ	ISABELLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	29 ^{EME} RECTORAT
MAZZINI	MAZZINI	THIERRY	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	29 ^{EME} RECTORAT
MBARGA BINDZI	GREGOIRE	EVELYNE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	29 ^{EME} RECTORAT
MILLE	MILLE	CORINNE	ESPAGNOL	29 ^{EME} RECTORAT
MOUTHUY	MOUTHUY	PHILIPPE	ECONOMIE ET GESTION OPTION COMMUNICATION, ORGANISATION ET GRH	29 ^{EME} RECTORAT
M'PASSI	M'PASSI	JOSEPH	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	29 ^{EME} RECTORAT
MURCIA	MURCIA	JEAN-LUC	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
MURRIS	MURRIS	JEAN-MARC	PHYSIQUE APPLIQUEE	29 ^{EME} RECTORAT
MUSELLI	MUSELLI	MARC ANGE	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
NORMAND	NORMAND	STEPHANE	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
OLAONDO	BONNIER	CORINNE	LETTRES MODERNES	29 ^{EME} RECTORAT
OLIVARI	PEYROT	FREDERIQUE	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
OLIVER	OLIVER	MICHEL	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	29 ^{EME} RECTORAT
PAGNOUX	PAGNOUX	ANNE-MARIE	ANGLAIS	29 ^{EME} RECTORAT
PAUL	PAUL	SYLVAIN	DOCUMENTATION	29 ^{EME} RECTORAT
PEURICHARD	PEURICHARD	ALAIN	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	29 ^{EME} RECTORAT
PLAYOUT	PLAYOUT	ERIC	LETTRES CLASSIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
PORCHERON	PORCHERON	BEATRICE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	29 ^{EME} RECTORAT
POULAIN	POULAIN	ISABELLE	DOCUMENTATION	29 ^{EME} RECTORAT
RODRIGUEZ	RODRIGUEZ	ANA	ESPAGNOL	29 ^{EME} RECTORAT
ROJAS	ROJAS	ALEXIS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	29 ^{EME} RECTORAT
ROSIER	ROSIER	MARION	ANGLAIS	29 ^{EME} RECTORAT
SALATHE	SALATHE	ISABELLE	DOCUMENTATION	29 ^{EME} RECTORAT
SAME EKOBO	SAME EKOBO	MURIEL	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	29 ^{EME} RECTORAT
SAN MIGUEL MONTES	SAN MIGUEL MONTES	ALFONSO	ESPAGNOL	29 ^{EME} RECTORAT
SANCHEZ	SANCHEZ	PASCAL	LETTRES MODERNES	29 ^{EME} RECTORAT
SEGUY	SEGUY	PAUL-HENRI	LETTRES MODERNES	29 ^{EME} RECTORAT
SOUDIERE	UGOLINI	ANNABELLE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	29 ^{EME} RECTORAT
STREF	STREF	ISABELLE	ANGLAIS	29 ^{EME} RECTORAT

SYSSA MAGALE	ROUVIERE	MARIE-LAURENCE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
TATRY	TATRY	FLORENCE	ANGLAIS	29 ^{EME} RECTORAT
TERRIER	TERRIER	ALAIN	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
THIAVILLE	THIAVILLE	ALEXANDRE	TECHNOLOGIE : GESTION	29 ^{EME} RECTORAT
VINCHON	VINCHON	JACQUES	MATHEMATIQUES	29 ^{EME} RECTORAT
VLERICK	VLERICK	GREGORY	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	29 ^{EME} RECTORAT
WILLEFERT	WILLEFERT	NICOLAS	ANGLAIS	29 ^{EME} RECTORAT
ZOCCO	ZOCCO	PIERRE	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	29 ^{EME} RECTORAT
ZOTIER	ZOTIER	RICHARD	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	29 ^{EME} RECTORAT

ARTICLE DEUX : Le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

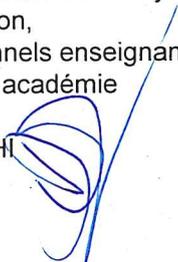
ARTICLE TROIS : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE QUATRE : Le présent arrêté est publié sur SIAP (système d'information et d'aide pour les promotions <https://www.education.gouv.fr/resultats-des-operations-de-promotion-des-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-siap-7592>) et est affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, 72 rue Regnault, Paris 13^{ème} (accueil).

Fait à Paris, le 10 juillet 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,
et par délégation,
la chef du bureau des personnels enseignants
du second degré hors académie

Fatima DOUHI



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique ;
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger